## 6. INTERVENTION CRIMINOLOGIQUE

## Elle offre les compétences suivantes :

- Identifier et expliquer les situations problèmes dans les différents secteurs de la société congolaise, qu'elles soient criminalisées ou non, ainsi que les modalités de leur gestion en tenant compte de leur complexité.
- Evaluer les facteurs criminogènes et les besoins psychosociaux d'une personne présumée ou coupable d'avoir commis une infraction et les risques qu'elle représente en vue d'assurer sa réinsertion sociale.
- Evaluer les besoins psychosociaux d'une population à risque, d'une personne victime d'un acte criminel, d'une personne en situation de vulnérabilité ou de privation de liberté en vue de son accompagnement.
- Organiser un plan d'intervention auprès des personnes privées de liberté, des victimes d'actes criminels ou de toute personne en situation de vulnérabilité dans le respect de ses droits.
- Développer les capacités d'une personne privée de liberté, de la victime ou de toute personne en situation de vulnérabilité en vue de favoriser l'intégration dans la société de l'être humain en tenant compte de son environnement